

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
038-213801798-20161128-DEL068-16-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2016  
Date de réception préfecture : 08/12/2016

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2016

**DELIBERATION N° DEL068-16**

L'an deux mille seize, le 28 novembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 22 novembre 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, G. GONZALEZ, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON, et MM. P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C.SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 28 novembre 2016)  
M. BAH Rahim (Pouvoir à Yves PERRIER, en date du 28 novembre 2016)  
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 28 novembre 2016)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI  
M<sup>me</sup> Véronique GOYVANNIER  
M. Yann BOUCLIER  
M. Stéphane DUBOIS

M<sup>ME</sup> MICHÈLE BREUILLE A ÉTÉ ÉLUE SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

**OBJET : Mise en place de contrats aidés - contrats d'Avenir, contrats d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.).**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le gouvernement s'est engagé dans un dispositif en faveur de l'emploi, avec la création de contrats aidés, notamment les contrats d'Avenir et les contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.). Ces dispositifs ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des personnes peu ou pas qualifiés, sous conditions d'âge et de diplômes.

L'Etat prend en charge une partie de la rémunération (aide à l'insertion professionnelle), afin de diminuer les coûts d'embauche et de formation pour l'employeur.

Il est proposé au conseil municipal de valider le principe de recruter des agents en contrats d'avenir et contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Conclusions : la présente délibération est approuvée par 22 voix pour et 3 abstentions.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 28 novembre 2016.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI.